



NOS FORMATIONS

- **Sont ouvertes à toutes et à tous**, sans distinction ni exclusion
- **Permettent à chacun** de prendre conscience de son potentiel
- **Privilégient l'équilibre** entre les temps de réflexion, d'analyse et les mises en situation
- **Font le choix d'une pédagogie par le projet** qui donne un sens à l'activité ; spontanéité, créativité et esprit d'équipe sont des maîtres mots !
- **Responsabilisent** les personnes, favorisent l'expression individuelle et collective
- **Défendent les valeurs républicaines** telles que la tolérance, le respect des différences, l'égalité, la laïcité...
- **Respectent l'environnement** et s'engagent dans une démarche de développement durable
- **Sont régulièrement actualisées** en fonction de l'évolution de la société, des enfants et des jeunes

QUI ÉTAIT LÉO LAGRANGE ?

Né en 1900, jeune député socialiste du Nord, précurseur dans la réflexion sur le temps libre, il fut le premier sous-secrétaire d'Etat aux sports et aux loisirs dans le gouvernement issu du Front Populaire, en 1936. Il accompagna l'essor des congés payés, des auberges de jeunesse, des sports de masse... Seul député à s'engager au combat, il fut tué au front dès le 9 juin 1940. La Fédération qui porte son nom fut créée en 1950.



LES + LÉO LAGRANGE

- **La réflexion** sur le rôle éducatif de chacun en accueil de loisirs et de séjours de vacances
- **Un effectif limité** pour une meilleure qualité pédagogique, l'ambiance et la richesse de la vie en groupe
- **Le respect** du rythme de chacun
- **Une sensibilisation** sur les problématiques liées à l'enfance et à l'adolescence
- **Une réflexion** sur l'accueil de publics spécifiques en accueil de loisirs et de séjours de vacances
- **Une évaluation** individuelle et régulière des stagiaires,
- **Un réseau de formateurs** praticiens volontaires, engagés, professionnels de l'animation
- **Des formations sur mesure** pour les collectivités territoriales, les comités d'entreprise, les associations, les établissements scolaires...
- **Facilitateur** dans la recherche de votre stage pratique



Le guide « J'anime » offert pour toute inscription à une formation générale BAFA !



INSCRIPTION

Votre demande est enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription dûment rempli
- du versement de 30 % du prix du stage et du montant de l'adhésion de 15 €
- de l'attestation de prise en charge financière si le montant du stage est réglé par un organisme
- une photo d'identité
- une photocopie de votre carte d'identité
- pour les stages d'approfondissement et de perfectionnement, les copies des certificats de session de stage théorique et de stage pratique validés par la direction départementale de la cohésion sociale
- pour les BAFD, la copie du diplôme BAFA ou de l'autorisation d'accès direct par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

PRIX ET PRESTATIONS

Les différents tarifs comprennent les frais pédagogiques, l'hébergement et les repas. Les frais de transport restent à la charge des stagiaires. Le solde du prix du stage devra être réglé au plus tard 15 jours avant le début du stage.

ABSENCES ET DÉSISTEMENT

En cas d'annulation de votre part, il sera retenu 69 € de frais de dossier ainsi que le montant de l'adhésion. Moins de 15 jours avant le début du stage, il sera retenu 50 % du prix du stage. Moins de 8 jours avant le début de la session de formation, le prix du stage sera intégralement facturé. En cas d'abandon ou d'absence non justifiée : l'intégralité du stage sera due.

SUPPRESSION D'UN STAGE

En cas d'annulation d'un stage (insuffisance d'effectifs par exemple), nous vous communiquerons une solution de remplacement dans la mesure du possible, ou vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autres indemnités.

CONVOCATION

Un courrier ou un mail précisant le lieu, moyen d'accès, heure du début et fin de stage, matériel à emporter..., vous sera adressé une huitaine de jours avant le stage.

LIEUX DE STAGES

Les lieux indiqués dans le catalogue peuvent être modifiés par obligation. Dans ce cas, un courrier précisant le changement vous sera envoyé.

BAFA

avoir 17 ans révolus au 1^{er} jour du stage.

BAFD

avoir 21 ans révolus au 1^{er} jour du stage, être titulaire du BAFA et/ou avoir obtenu une autorisation d'accès direct délivrée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale (DRJSCS).

MALADIE

Les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire.

AIDES À LA FORMATION

Un certain nombre d'organismes peuvent octroyer des bourses ou aides financières comme les Caisses d'allocations familiales, la direction départementale de la cohésion sociale (ex. Jeunesse et Sports), les conseils généraux, les comités d'entreprise, la Jeunesse au Plein Air, etc. Informez-vous auprès de ces organismes.

ASSURANCES

La Fédération Léo Lagrange a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF. Il garantit sa responsabilité civile, celle de ses associations affiliées, salariés et bénévoles. Il permet également aux adhérents de bénéficier à titre personnel de garanties responsabilité civile, défense, indemnisation des dommages corporels, recours, protection juridique..., lorsqu'ils participent aux activités Léo Lagrange.

Le numéro de police peut vous être précisé sur simple demande.

Les effets personnels de nos adhérents ne sont pas couverts en cas de perte ou de vol.

Nos stages sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos critiques mais aussi vos suggestions et propositions seront pour nous de précieux éléments nous permettant d'améliorer davantage nos actions en faveur des loisirs et vacances de la jeunesse.

UNE QUESTION ? UN RÉFLEXE :

WWW.BAFA-BAFD.ORG



PLUS D'INFOS SUR WWW.BAFA-BAFD.ORG

- Retrouvez le calendrier des formations BAFA-BAFD près de chez vous,
- Inscrivez-vous en ligne,
- Découvrez nos publications,
- Déposez votre candidature pour un poste en centre d'accueil de loisirs et de séjours,
- Prenez connaissance de la législation...

WWW.BAFA-BAFD.ORG:

L'ESSENTIEL POUR LES ANIMATEURS VOLONTAIRES

